

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD112

présenté par

M. Pancher, M. Demilly, M. Favennec et M. Weiten

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« agriculture »,

le mot :

« agro-écologie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe de complémentarité entre l'environnement et l'agriculture doit être précisé. Après la loi d'avenir agricole, il est préférable de parler d'« agro-écologie », qui représente une vision plus durable de l'agriculture. A l'Assemblée nationale, en 1<sup>ère</sup> lecture, le Gouvernement avait soutenu cette mesure. En 2<sup>ème</sup> lecture, le Gouvernement avait émis un avis de sagesse.